



*Annule et remplace la Communication n°346*

*Mise à jour du 21/09/2024*

## **PREAMBULE**

Les montages musicaux des danses libres, des rhythm dances, danses imposées personnelles ou choisies parmi les musiques officielles devront être enregistrées **au format mp3, en qualité 320 kbps**, en prenant soin de laisser un minimum de **1 seconde en début et 5 secondes de blanc** en fin de morceau.

**Afin de permettre un tri plus aisé, les fichiers mp3 devront être nommés scrupuleusement de la manière précisée dans cette communication.**

## **NOMENCLATURE**

### **NOM DES FICHIERS MUSICAUX**

Les fichiers devront être nommés obligatoirement de la façon suivante :

**Solo** > CodeClub-AbrégéCatégorie-AbrégéEpreuve-NOM-Prénom

**Couple** > CodeClub-AbrégéCatégorie-AbrégéEpreuve-NOM-Prénom(Fille)\_NOM-Prénom(Garçon)

### **CODE CLUB**

Le "**CodeClub**" (3 lettres) qui doit être utilisé est celui correspondant au club du concurrent figurant dans la Communication « Codes Clubs » publiée sur le site de la CSNDG.

## ABREGÉ CATEGORIE

L' "AbrégéCatégorie" à utiliser pour les différentes compétitions et catégories est indiqué dans le tableau ci-dessous :

D1		D2		D3	
Couples National	Solos National	Interrégional + Solos	Interrégional + Couples	Interrégional Solos	Interrégional Couples
CB = Benjamins	SB1 = Benjamins 1 SB2 = Benjamins2	SPo = Poussins	CPo = Poussins	SL = Lames	
		SAv = Avenir		SPrl = Préliminaire	CPrl = Préliminaire
CM = Minimes	SM1 = Minimes 1 SM2 = Minimes 2	Sprp+ = Préparatoire +	CAv = Avenir	SPrp = Préparatoire	CPrp = Préparatoire
		SPb+ = Prébronze +	CPb+ = Prébronze +	SPb = Prébronze	CPb = Prébronze
CN= Novices	SN1 = Novices 1 SN2 = Novices 2	SBr+ = Bronze +	CBr+ = Bronze +	SBr = Bronze	CBr = Bronze
		SAg+ = Argent +	CAG+ = Argent +	SAG = Argent	CAG = Argent
CJ = Juniors	SJ = Juniors	SVe+ = Vermeil +		SVe = Vermeil	
CS = Séniors	SS = Seniors	SOR+ = Or +		SPO = Petit Or	

## ABREGÉ EPREUVE

L' "AbrégéEpreuve" à utiliser pour les différentes épreuves est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Abrégés > Danse Imposée	Abrégés > Rhythm Dance, Danse Libre
DMn = Danse Mineure TC = Tango Canasta SD= Swing Dance	<b>RD</b> = Rhythm Dance
TF = Ten Fox V = Valse Willow TAFI= Tango Fiesta	<b>LL</b> = Libre Lame
VE = Valse Européenne P14 = Pas de 14 FT = Fox Trot	<b>FD</b> = Danse Libre
VA = Valse Américaine R = Rocker Fox Trot T = Tango K = Killian	
VS = Valse Starlight B = Blues P = Paso Doble	
VW = Valse Westminster Q = Quick Step S = Silver Samba	TA = Tango Argentin VV = Valse Viennoise CC = Cha Cha Congelado

## Exemples

Pour un Solo Novices 1ère année en TDF :

- Valse Américaine HAV-SN1-VA-FEREY-Lydie.mp3
- Danse Libre HAV-SN1-FD-FEREY-Lydie.mp3

Pour un Couple Préliminaire en TIR :

- Tango Canasta : HAV-CPrl-TC-CORNU-Corinne\_COSNUAU-Loic.mp3
- Danse Libre : HAV-CPrl-FD-CORNU-Corinne\_COSNUAU-Loic.mp3

Pour un Solo Poussin en TIR :

- Tango Canasta : HAV-SPo-TC-CORNU-Corinne.mp3
- Danse Libre Poussin : HAV-SPo-FD-CORNU-Corinne.mp3

Pour un Solo Vermeil + en TIR :

- Blues : HAV-SVe+-B-FEREY-Lydie.mp3
- Danse Libre : HAV-SVe+-FD-FEREY-Lydie.mp3

**L'extension .mp3 n'est pas à ajouter puisqu'elle est attribuée automatiquement par le logiciel de montage.**

# MUSIQUES POUR LES TOURNOIS DE FRANCE, TOURNOIS INTERREGIONAUX, RENCONTRES INTERREGIONALES ET COMPETITIONS NATIONALES SOUS L'EGIDE DE LA CSNDG 2023-2024

## 1. ENVOI DES MUSIQUES

Pour **chaque journée ou compétition nationale**, les clubs devront envoyer leurs musiques via [wetransfer.com](http://wetransfer.com) à [musiques@csndg.org](mailto:musiques@csndg.org) aux dates mentionnées dans la communication **370** en deux envois distincts ; un envoi pour les Rhythm Dance et Danses Imposées et un autre envoi pour les Danses Libres.

**Nouveau !** Les musiques seront conservées d'une compétition à l'autre mais tout changement devra être signalé (et le morceau concerné renvoyé) à la même adresse au plus tard le mardi précédent l'épreuve (com 370).

## 2. CLÉ USB DE SECOURS

**Une** (si une épreuve) **ou deux clés USB** (si 2 épreuves) devront impérativement être fournies lors de l'accréditation. Elles ne seront utilisées qu'en cas de problème informatique sur l'ordinateur de diffusion afin de ne pas retarder le déroulement de la compétition.

Chaque Clé USB devra être marquée d'une étiquette avec NOM DU CLUB-IMPOSÉES-RD et/ou NOM DU CLUB-LIBRES.

Les pistes seront identifiées sur la clé USB la nomenclature expliquée ci-dessus.

Type Compétition	Envoi préalable	USB secours	Autre secours
Tournoi de France Tournoi Interrégional Rencontres Interrégionales	<b>OUI</b>	2 clés (Imposés/RD et Libres)	
Championnats de France (BMN, Solos) et Coupes IR	<b>OUI</b>	2 clés (Imposés/RD et Libres)	
Championnats de France Juniors et autres Compétitions Nationales	Si noté sur annonce <b>OUI</b>	2 clés (Imposés/RD et Libres)	
Championnats de France Juniors et autres Compétitions Nationales	Si noté sur annonce <b>NON</b>	2 clés (Imposés/RD et Libres)	<b>Clé USB supplémentaire accessible très rapidement en cas de défaillance des clés USB présentées lors de l'accréditation</b>

# MUSIQUES POUR LES COMPETITIONS ADULTES

Se conformer à la com spécifique et à l'annonce de la compétition.

## DÉCLARATION SACEM des musiques de Danses Imposées Non ISU et ISU

En 2000, la CSNDG a, par contrat, commandé un CD comportant un ensemble de musiques originales intitulé « 18 musiques pour danser » auprès d'un compositeur-producteur. Ce CD permettait d'offrir des nouvelles musiques pour les niveaux de danses imposées non ISU (de la danse mineure au niveau prébronze). 300 CD ont été livrés et tous les clubs affiliés en danse sur glace en avaient reçu un exemplaire.

Actuellement, le stock de CD pour les danses imposées non ISU est épuisé auprès de la CSNDG. Il est possible d'en commander directement auprès du compositeur-producteur.

Le compositeur-producteur a autorisé la CSNDG à utiliser ces 18 morceaux dans le cadre des entraînements et compétitions de danse sur glace tout en restant propriétaire exclusif des musiques. Si l'utilisation de la musique lors des entraînements s'effectue sans perception de droits particuliers, il n'en est pas de même lors de la diffusion des musiques lors de compétitions pour laquelle les droits légaux doivent être payés à la SACEM après déclaration.

Le compositeur-producteur a alerté la CSNDG sur le fait qu'il ne percevait jamais de droits légaux.

Il est demandé aux clubs de danse sur glace en France :

- d'utiliser ou d'être détenteur d'au moins un exemplaire de chaque CD original,
- de ne pas permettre le téléchargement illégal des musiques à partir de leur site internet. Une écoute d'un court extrait en mentionnant le compositeur est cependant possible,
- de faire les déclarations SACEM des musiques utilisées lors de l'organisation de compétitions en n'omettant pas d'indiquer celles diffusées lors de l'épreuve des Danses Imposées (CD CSNDG, ISU ou choisies par les concurrents), des Rhythm Dance et des Danses Libres ou d'Interprétation.

Pour les musiques de Danses Imposées officielles (non ISU et ISU), des fiches pré-remplies sont disponibles en téléchargement (sur le site [www.csndg.org](http://www.csndg.org)).

Ces fiches doivent être annexées à la déclaration auprès de la Direction Régionale de la SACEM dont le club dépend.

Pour la durée totale par danse imposée, compter 1'30" par concurrent et 3' par groupe d'échauffement.

Paris le 16 juillet 2024